

OPAH COPROPRIETE DEGRADEE CITE MODERNE

BULLETIN D'INFORMATION N°5



RAPPEL: ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu le **mercredi 4 octobre 2017 à 17h**.

Lors de cette Assemblée Générale, vous serez notamment amenés pour la **tranche 2 du programme de travaux** à voter pour les:

- Travaux: choix des entreprises et validation des devis
- Financements: adhésion aux prêts Copro1 et Copro100 du Crédit Foncier et au financement « missions sociales » de la SACICAP Toulouse Pyrénées – Procivis
- Approbation à l'avenant n°1 à la convention d'OPAH initiale et de la convention pour l'aide à la gestion de la copropriété

Nous vous rappelons l'importance de votre présence à l'Assemblée Générale ou l'importance de vous faire représenter en donnant votre pouvoir.



APPEL DE FONDS TRAVAUX TRANCHE 1

Il est indispensable que les appels de fonds pour les travaux soient réglés au plus vite.

En effet, les travaux ne pourront pas commencer tant que la somme totale n'est pas sur le compte travaux de la copropriété.



MONTAGE DES DOSSIERS DE SUBVENTIONS ET DE PRÊTS

SOLIHA continue de vous accueillir lors des permanences afin notamment d'anticiper le montage des dossiers de demandes de subventions et de prêts. Les **propriétaires occupants** doivent apporter les pièces suivantes:

- Copie intégrale des avis d'imposition 2016 et 2017 de toutes les personnes occupant le logement
- Copie de la taxe foncière 2017 (si exonération, joindre une attestation sur l'honneur), à défaut copie de l'attestation notariée de propriété (moins de 3 mois)
- Copie du livret de famille ou de la carte d'identité de toutes les personnes occupant le logement

- Copie des titres de pension indiquant pour chaque régime le nombre de trimestres pris en compte pour le calcul de la retraite (relevé de carrière ou décompte de liquidation)

- 3 relevés originaux d'identité bancaire ou postal (au nom du/des demandeur(s))

- Justificatifs de revenus mensuels: attestations (CAF 31, RSA socle, AAH, etc.), relevés de pension d'invalidité, 3 derniers bulletins de salaires

- Relevés de vos comptes bancaires des 3 derniers mois (pour emprunt SACICAP Toulouse Pyrénées-Procivis)

- Le cas échéant: justificatif des crédits en cours (offre de prêt, tableau d'amortissement, relevé de remboursement, etc...)

Pour les **propriétaires bailleurs** qui souhaitent faire une demande de prêt copro100:

- 1 relevé original d'identité bancaire ou postal (au nom du/des demandeur(s))

- 1 copie de la carte d'identité

Pour les **propriétaires occupants et bailleurs ayant changé leurs menuiseries depuis moins de 10 ans**: amener les factures afin de vérifier leur conformité et si elles doivent ou non être changées.



PERMANENCES SOLIHA 31

L'équipe de SOLIHA Haute-Garonne vous reçoit au sein de votre copropriété, **tous les jeudis, de 10h à 12h et sans rendez-vous** (07 77 20 01 63 ou 06 29 51 10 24)

A partir du 28 septembre, et jusqu'au 30 novembre, des permanences supplémentaires auront lieu tous les jeudis après-midi de 14h à 16h pour le montage des dossiers de demandes de subventions individuelles et de prêts.

Le calendrier des permanences est affiché sur la porte du local des permanences et dans tous les halls d'entrée.



CONSEIL SYNDICAL

Pour toute question concernant la copropriété ou les travaux, vous pouvez envoyer un mail à votre conseil syndical à l'adresse suivante:

citemoderne31190@gmail.com